

## RAPPORT D'INVESTISSEMENT

### Phase de concours pour le projet de nouvelles infrastructures communales

La Commune de Bois-d'Amont souhaite développer de nouvelles infrastructures communales afin de répondre à différents besoins notamment en lien avec les activités sportives scolaires et extra-scolaires, et culturelles. Il s'agit également de solutionner la question des déchetteries communales. Lors de la séance d'information organisée au mois d'avril dernier, le Conseil communal a présenté à la population un projet prévoyant la construction de ces nouvelles infrastructures sur les parcelles RF 398, 399 et 400 du secteur d'Ependes, toutes propriétés de la Commune de Bois-d'Amont et situées en zone d'intérêt général.

Lors de l'Assemblée communale du 22 mai 2023, le Conseil communal avait demandé l'approbation d'un investissement visant à étudier de manière plus précise certaines questions et préoccupations émises, tout en permettant de préciser le cahier des charges du projet. Plusieurs réponses ont ainsi déjà pu être présentées à la population lors de l'Assemblée communale du 25 septembre 2023.

Le bureau d'architecture mandaté pour accompagner le Conseil communal dans l'élaboration de ce projet a établi le cahier des charges qui sera la base du concours. Celui-ci prévoit le développement d'une première étape comprenant la construction d'une salle de sport double à usage polyvalent, avec ses aménagements extérieurs, de même qu'un abri de protection civile et d'une salle à usages multiples en sous-sol, sur les parcelles communales RF 398 et RF 399.

Situé sur la parcelle communale RF 400, le terrain de football existant nécessite d'être rénové. Ce projet peut être réalisé de manière indépendante du projet de nouvelles infrastructures dès lors qu'il ne sera pas déplacé et qu'aucune contrainte particulière ne nécessite sa mise au concours.

Le solde du terrain, non occupé par cette première étape, sera disponible pour le développement de constructions / infrastructures futures dont le programme n'est pas encore connu à ce jour, comme par exemple la construction d'une déchetterie communale, de locaux pour l'accueil de la petite enfance, de locaux pour l'administration communale, ou autres.

Tenant compte de ce cahier des charges et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour ce projet, le Conseil communal souhaite organiser un concours de projets d'architecture en procédure ouverte. Assisté de son mandataire, l'objectif est de mettre en place un groupe d'étude et d'évaluation qui comprendra environ 14 personnes.

## Groupe d'étude et d'évaluation

### Jury

5 professionnels et 4 non-professionnels  
(dont membres du Conseil communal)

### Consultants / Suppléants

1 professionnel et 4-5 non-professionnels

Selon le planning établi par son mandataire, le Conseil communal prévoit que les premiers mois de 2024 seront consacrés à la finalisation des démarches de mise en place du concours, notamment la définition du panel d'experts. Il sera ensuite rendu public et ouvert. Les dossiers devraient être réceptionnés durant le printemps et évalués durant l'été. Il est ensuite prévu d'organiser une exposition des différents projets reçus et d'en sélectionner un, dont le crédit de construction sera alors soumis à l'approbation de l'assemblée communale à la fin de l'année 2024.



À cet effet, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un crédit d'investissement de CHF 300'000.-.

## Budget

### Concours infrastructures communales

Honoraires membres du jury	25'000.-
Honoraires BAMO pour organisation du concours	50'000.-
Honoraires géomètre	3'000.-
Prix concurrents	175'000.-
Frais de reproduction (rapports du jury, etc.)	5'000.-
Réalisation de 40 maquettes (Fr. 400.- /pce)	16'000.-
Frais exposition (panneaux d'affichage, surveillance, etc.)	5'000.-
Apéro vernissage exposition	3'000.-
Divers et imprévus	18'000.-
	<b>300'000.-</b>

### Plan de financement

Coût estimé	CHF 300'000.-
Financement	Liquidités

### Charges financières

Amortissement dès l'année qui suit la réalisation du projet	3.0%, CHF 9'000.-
---	-------------------